



TURKEY FARMERS  
OF CANADA™  
LES ÉLEVEURS DE DINDON  
DU CANADA®C

# Changements apportés à la Feuille d'information sur le troupeau

## Ce que vous devez savoir

Des changements mineurs ont été apportés à la Feuille d'information sur le troupeau (Fiche d'élevage) pour afin qu'il respecte le Règlement sur la salubrité des aliments au Canada. Les agriculteurs peuvent continuer d'utiliser la version 8.0 actuelle jusqu'à la fin de 2025 afin que les formulaires existants puissent être utilisés.

Toutefois, à compter du 1er janvier 2026, la version 9.0 doit être utilisée.

### Contexte

Le Règlement sur la salubrité des aliments au Canada stipule que la posologie des vaccins administrés au couvoir doit être consignée sur la Feuille d'information sur le troupeau; ce n'est pas nécessaire dans le formulaire actuel. L'Agence canadienne d'inspection des aliments a demandé que ces renseignements soient ajoutés conformément au règlement et l'industrie a travaillé avec elle pour rendre cette mise à jour aussi simple que possible.

### Les changements

- La question no 1 a été modifiée pour mettre l'accent uniquement sur les médicaments administrés au couvoir. Cette question ne porte plus sur les vaccins administrés au couvoir.
  - Nouvelle question no 1 : Des médicaments ont-ils été administrés au couvoir?
- La question no 2 a été modifiée pour tenir compte des vaccins administrés au couvoir et à la ferme.
  - Nouvelle question no 2 : Des vaccins ont-ils été administrés au couvoir ou à la ferme?
- La question no 6 a été mise à jour pour exiger que toute utilisation non conforme à l'étiquette d'un médicament soit déclarée. La dose doit être consignée telle qu'elle est inscrite sur l'ordonnance.

### Comment consigner la dose de vaccins

Les agriculteurs n'ont qu'à consigner la dose de vaccins comme « 1 dose » et non une quantité précise; il est entendu que « 1 dose » correspond aux recommandations du fabricant ou à l'ordonnance vétérinaire au couvoir. Il n'est pas nécessaire de présenter d'autres documents avec la Feuille d'information sur le troupeau. Si un vaccin est administré au couvoir, l'information figurera sur l'ordonnance vétérinaire ou le bordereau de livraison fourni par le couvoir.

Voici un exemple de la façon de remplir le tableau de Feuille d'information sur le troupeau, ci-dessous.

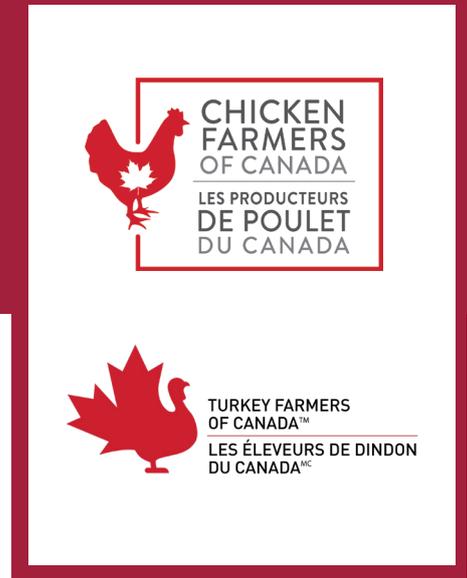
### À quoi s'attendre ensuite?

De nouvelles versions de la Feuille d'information sur le troupeau – version 9.0 – seront distribuées aux offices provinciaux ainsi qu'aux couvoirs ou producteurs au cours des prochains mois. Comme on l'a indiqué, seule la version 9.0 du formulaire sera acceptée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.



# Spécimen de Fiche d'élevage

Version 9.0



Certification PSAF des PPC / ÉDC :  Oui  Non

Densité :   kg/m<sup>2</sup>  lb/pi<sup>2</sup>  kg/pi<sup>2</sup>  espace/oiseau

SECTION A - INFORMATION SUR LES MÉDICAMENTS ET LES VACCINS		Si oui :
1. Des médicaments ont-ils été administrés au couvoir? **	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	A à F*
2. Des vaccins ont-ils été administrés au couvoir ou à la ferme? **	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	A à G*
3. Des médicaments ont-ils été administrés dans le cadre d'un traitement dans le troupeau? **	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	A à H*
4. Des maladies ou des syndromes non traités ont-ils été diagnostiqués dans le troupeau? **	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	H
5. Des médicaments avec une période de retrait ont-ils été administrés dans les 14 jours précédant l'expédition?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	A à G*
6. Des médicaments dont l'utilisation est en dérogation des directives de l'étiquette ont-ils été administrés (c.-à-d. CgFARAD)? **	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	A à G*
7. Des médicaments de catégorie I (ex. ceftiofur-Excenel™, enrofloxacin-Baytril™) ont-ils été utilisés de manière préventive?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	A à G*

\*\*Pour les dindons adultes, cette information doit être fournie pour les 120 derniers jours de vie.

\*Inclure les ordonnances de tous les médicaments utilisés en dérogation des directives de l'étiquette

INSCRIVEZ LES RÉPONSES AFFIRMATIVES DANS LE TABLEAU (UTILISEZ LE GUIDE CI-DESSUS POUR REMPLIR LES COLONNES)

N° de la question (i.e. 1 à 7 ci-dessus)	(A) Nom du médicament ou du vaccin	(B) Voie (ex. moulée, eau injection, autres)	(C) Date du premier traitement	(D) Date du dernier traitement	(E) Période de retrait (jours)	(F) Date de commercialisation selon la période de retrait	(G) Dose	(H) Maladie ou syndrome et date du rétablissement
2	Mildvac MA5	Aérosol	21/03/2025	21/03/2025	21	12/04/2025	1	

